

Objet : Commande publique – Marché CAA24012 Extension du quai de transfert des ordures ménagères à Venthon

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°49 du Conseil d'Agglomération en date du 21 mars 2024 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CAA24012 « Extension du quai de transfert des ordures ménagères à Venthon » et tout acte afférent à ce dossier, avec les entreprises les mieux disantes retenues par la CA,

Vu l'arrêté n°2020-148 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET pour les affaires ayant trait à la valorisation des déchets,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour les travaux d'extension du quai de transfert sur la commune de Venthon,

Vu la consultation engagée le 26 janvier 2024,

Vu les dossiers présentés par les candidats le 16 février 2024 et l'examen des offres,

Vu la Commission d'achat en date du 25 mars 2024,

Décide

Article 1 : Le marché « CAA24012 Extension du quai de transfert des ordures ménagères à Venthon » est confié aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Terrassement- VRD

SAS EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – 277 Route des peupliers – 73200 GILLY SUR ISERE pour un montant total de 144 498,35 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Lot 2 : Gros Œuvre

FSM – 16 chemin de l'Illet Manuel – 73200 Albertville pour un montant total de 161 830,30 € HT (montant extrait du DPGF).

Lot 3 : Charpente métallique – Bardage- couverture

METAL BAT – 20 Rue Maréchal Juin – 69330 Meyzieu pour un montant total de 137 996,25 € HT (montant extrait du DPGF).

Lot 4 : Menuiserie ext acier

FSM – 16 chemin de l'Illet Manuel – 73200 Albertville pour un montant total de 5 250,00 € HT (montant extrait du DPGF).

Lot 5 : Portes souples

F.E.A – 148 rue Antoine Emery ZI Pré Brun BP13 – 38530 Pontcharra pour un montant total de 25 900,00 € HT (montant extrait du DPGF).

Lot 7 : Trémie de compaction hydraulique

LEGRAS INDUSTRIES – 37 rue Marcel Paul – 51200 EPERNAY pour un montant total de 252 500,00 € HT (montant extrait du DPGF)

Déclaration sans suite :

Lot n°6 : Electricité – Vidéo surveillance- Reprogrammation à bascule

Le lot 6 est déclaré sans suite pour absence de qualifications requises du candidat et redéfinition des besoins.

Article 2 : L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 7 mois.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 04 avril 2024

Le Vice-Président,
Frédéric BURNIER FRAMBORET

